

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO: R-3897-2014

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Requérante

c.

**L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC (UMQ)**

Intervenante

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE M. PIERRE PRÉVOST**  
(Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie  
chap. R-6.01, a. 113 et 115)

Je, soussigné, Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud, Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec;
2. J'ai préparé à ce titre un mémoire dans le cadre du dossier R3897-2014, Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033;
3. Ce mémoire est versé au dossier comme pièce C-UMQ-0016;
4. J'ai également préparé la présentation power point de la preuve versée au dossier au soutien de mon témoignage;
5. Tous les faits allégués dans le mémoire C-UMQ-0016 de même que dans la présentation power point de la preuve sont vrais;
6. J'adopte ce mémoire de même que la présentation power point à titre de preuve pour l'Union des municipalités du Québec.

ET J'AI SIGNÉ :

PIERRE PRÉVOST

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 26 septembre 2016

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts du Québec

